

Règlement complémentaire pour les championnats seniors 2019-2020 de la province de Namur

1. GENERALITES

1.1 Sous réserve de modifications communiquées via le site officiel de l'association, les ballons de couleurs homologués sont les suivants : - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB) et MVA 300 (sans cachet FIVB) ; - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ; - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB) ; -

1.2. L'heure indiquée sur le portail de l'association est celle de la rencontre principale.

1.3. L'utilisation de VolleySpike a été validée au niveau de la province de Namur par le CA de l'ANCV. La feuille électronique est donc d'application à tous les niveaux de compétitions namuroises. Vous devez prévoir, en cas de panne du programme, des feuilles de match papier (3). Il n'y a que l'arbitre, après constatation de la panne, qui peut autoriser l'utilisation de la feuille papier. En cas de non-respect, le club visité se fera infliger l'amende M05 qui se monte à 15 €.

2. LE MATCH DES RESERVES

Cette rencontre n'est pas présente dans le logiciel Volleyspike et il n'y aura pas de version électronique pour cette feuille de match.

Lors du C.A. du 21 août 2019, il a été décidé de faire une feuille simplifiée pour le match réserve.

- Vous pouvez utiliser la feuille simplifiée disponible sur notre site dans les documents. Cette feuille ne doit reprendre que la composition des équipes, les joueurs qui ont effectivement participé à la rencontre (rotation) et le résultat (sets et match) + signatures des officiels.
- Vous pouvez également utiliser les anciennes feuilles de match (1 exemplaire) et ne remplir que les équipes, rotations et résultats. Plus besoin de faire le détail.

Comme les saisons précédentes, l'arbitre fera le 'check' de cette feuille de match. Si un problème ou autre (blessure par exemple) est constaté par l'arbitre, il indiquera sur la feuille première que la feuille réserve doit être envoyée au responsable des rencontres (mail : rencontres@volleynamur.be ou par courrier). Dans le cas contraire, le club doit conserver la feuille jusqu'à la fin de la saison en cas de litige. Si la commission des rencontres réclame une feuille de match réserve et qu'on ne peut la fournir, le forfait sera appliqué (perte de la rencontre + amendes).

3. SERIES PROVINCIALES DAMES

Provinciale 1 dames (12 équipes) :

- Le champion et le second monteront en Promotion FVWB.
 - Le troisième du championnat participera au tour final pour une montée éventuelle en Promotion FVWB
- Le dernier descend au niveau inférieur.

Provinciale 2 dames (12 équipes) :

- Les trois premières équipes du classement monteront en P1.
- Le dernier descendra au niveau inférieur

Provinciale 3 dames (12 équipes).

- Les trois premières équipes du classement monteront en P2.
- Le dernier descendra en P4.

Provinciale 4 dames (13 équipes)

- Les trois premières équipes du classement monteront en P3.

• *En cas de place vacante en dames le dernier de la division concernée sera maintenu puis le 4^{ème} de la division en-dessous sera promu et ainsi de suite.*

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants est adapté avec le moins bien classé descendant. Celui-ci bénéficie du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

Adaptation suite forfaits de début de saison (22/12/2019)

Pas de descendant en P3D suite au forfait de Beuraing.

4. SERIES PROVINCIALES MESSIEURS

Provinciale 1 Messieurs (11 équipes)

- Le champion et le second montent en Promotion FVWB.

- Le 3^{ème} participe au tour final FVWB pour une place éventuelle supplémentaire en promotion FVWB.

- Le dernier descend en P2

Provinciale 2 Messieurs (11 équipes)

- Le champion et le second montent en P1.

- Le dernier descend en P3

Provinciale 3 Messieurs

- Le Championnat de 8 équipes se déroulera en 2 phases :

- 1^{ère} phase, toutes les équipes se rencontrent en aller-retour.
- 2^{ème} phase, les 4 premiers s'affrontent de nouveau en aller-retour ainsi que les 4 derniers pour avoir, au total, 20 matchs sur la saison.
- Le classement final pour le titre et la montée ne concernera que les 4 premiers après le 1^{er} tour.
- Les points du 1^{er} tour resteront et le 2^{ème} tour sera simplement additionné.

- Le champion et le second montent P2.

- La suite dépendra du nombre d'équipes.

- *En cas de place vacante en Messieurs, le dernier de la division sera maintenu, ensuite on prendra le troisième et ainsi de suite.*

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants est adapté avec le moins bien classé descendant. Celui-ci bénéficie du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

Adaptation suite forfaits de début de saison (22/12/2019)

Pas de descendant en P2M suite au forfait de Namur Volley.

5. La coupe de la province de Namur Albert Daffe :

Les dates prédéfinies pour la coupe de la province sont :

Pré-tour dames : week-end 14-15 septembre 2019

1/16 Finale : 2-3 novembre 2019

1/8 Finale : 23-24 novembre 2019

1/4 Finale : 15-16 février 2020

1/2 Finale : 29 février-1^{er} mars

Finale : 1^{er} mai

Ces dates sont protégées et aucun autre match ne peut être placé en début de saison à cette date.

La coupe étant prioritaire, sauf cas de force majeure, les matches doivent se dérouler lors des dates prédéfinies.

Dès qu'une date calendrier de la coupe est validée, les clubs sont libres de placer des matchs de championnat en connaissance de cause ou dès que les 2 équipes concernées sont éliminées de la coupe.

Pour l'ANCV

Fabrice Fossépré

Responsable Rencontres

rencontres@volleynamur.be

